



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 24 00021** du 12 AOUT 2024
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) Monsieur DASIKARAN MANICKAM
 4 RUE SAVIGNAT
 94000 CRETEIL

En vue de la réalisation : Surélévation d'une maison existante, création de percements,
création d'une véranda sur une terrasse existante, création d'un accès extérieur au RDC et
remplacement d'un portail.

Sur un terrain sis 47 Rue du Chemin de Fer
Cadastré AR37

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 12 AOUT 2024

Monsieur le Maire,



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PC 94078 24 00021** du a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,